

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La vaccination facilitée pour les personnels prioritaires s'élargit dès demain

Bourg-en-Bresse, le 22 avril 2021

La campagne vaccinale contre la COVID-19 a d'ores et déjà permis de protéger plus de 1,5 million de personnes en Auvergne-Rhône-Alpes, en particulier les plus à risque de développer des formes graves de la maladie. Plus de 130 000 injections avaient été réalisées dans l'Ain le 18 avril dernier.

Afin d'accélérer encore cette campagne de vaccination, comme le week-end dernier, les services de l'État vont faciliter l'accès à la vaccination pour les professionnels prioritaires, en leur ouvrant des lignes spécialement dédiées dans plusieurs centres du département. Cet accès sera élargi à de nouvelles professions prioritaires, de plus de 55 ans, considérés comme les plus exposés au virus :

- Tous les personnels travaillant en établissements scolaires, quelles que soient leurs fonctions,
- Les professionnels de la petite enfance – dont les assistants maternels ; les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance ;
- Les policiers nationaux et municipaux ; les gendarmes et les surveillants pénitentiaires ;
- Les salariés de commerces d'alimentation ;
- Les conducteurs de bus, de ferry et de navette fluviale, les livreurs, les routiers ;
- Les chauffeurs taxi et VTC ;
- Les contrôleurs des transports publics ;
- Les agents d'entretien : agents de nettoyage, de ramassage de déchets et de centres de tri des déchets ;
- Les agents de gardiennage et de sécurité ;
- Les salariés des commerces d'alimentation : caissiers, employés de libre-service, vendeurs de produits alimentaires dont les bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries (chef d'entreprise inclus) ;
- Les professionnels des pompes funèbres ;
- Les ouvriers non qualifiés de l'industrie agroalimentaire : salariés des abattoirs et salariés des entreprises de transformation des viandes.



PRÉFET DE L'AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Grâce à la mobilisation du SDIS de l'Ain et des professionnels de santé, ces professionnels bénéficieront d'un accès facilité pour se faire vacciner au vaccin Astra Zeneca, sans rendez-vous ni réservation préalable, dans plusieurs centres de vaccination du département :

- **Ambérieu-en-Bugey** : vendredi 23 avril 2021, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, à l'espace 1500 (8 rue du Savoir) ;
- **Belley** : samedi 24 avril 2021, de 9h00 à 15h00, dans les locaux de la maison médicale hôpital Bugey sud (700 avenue de Narvik) ;
- **Bourg-en-Bresse** : samedi 24 avril 2021, de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00, au Gymnase Saint Roch (20 rue Charles Demia) ;
- **Oyonnax** : samedi 24 avril 2021, de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00, à la halle des Sports 61-63 (Rue Jules Michelet)

La présentation de la carte d'identité, de la carte vitale, et d'un justificatif professionnel (carte professionnelle, bulletin de salaire) sera demandée. Un second rendez-vous sera automatiquement proposé pour compléter le parcours vaccinal.

Attention ! Pour rappel, les personnes qui ont contracté la COVID-19 dans les trois derniers mois ne sont pas encore éligibles à la vaccination.

Parallèlement, ces professionnels pourront bien entendu aussi continuer, dans le cadre du droit commun, à se faire vacciner en ville, grâce à la mobilisation des médecins et des pharmaciens. Lorsqu'ils ont plus de 60 ans, ils sont également éligibles à la vaccination en centres de vaccination par Pfizer et Moderna.

Contacts presse

Préfecture Claire Decraux – 04 74 32 78 66 – pref-communication@ain.gouv.fr
SDIS Jérémie Normand - 04 37 62 15 10 - communication.em@sdis01.fr
ARS Auvergne-Rhône-Alpes 04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

45 avenue Alsace-Lorraine
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

@Prefet01



ain.gouv.fr